

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCENo. 9  
CP. 5/K/SECRET/14  
4 décembre 1950  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISH

PARTIES CONTRACTANTES

GROUPE DE TRAVAIL "K" DES CONSULTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE XII: 4(b)Déclaration faite par le représentant de la Rhodésie du Sud à la  
sixième séance tenue le vendredi 17 novembre 1950  
à 15 heures

Je désirerais présenter, à titre d'introduction, quelques observations de caractère général. Tout d'abord, je tiens à préciser que je ne suis pas un expert financier, mais un spécialiste des questions du commerce extérieur. L'intention initiale de mon gouvernement était d'envoyer, spécialement pour la présente consultation, un représentant du Ministère des finances, mais en définitive cette solution s'est avérée impossible. En outre, certains des documents ont dû être renvoyés en Rhodésie. Ces observations ont trait en particulier au débat qui a déjà eu lieu au sein du Groupe de travail. Je ne sais si le Fonds attend de moi une déclaration sur la Rhodésie mais je désirerais souligner que le document de base du Fonds n'a été reçu qu'il y a dix ou douze jours et que je n'ai encore reçu de Rhodésie du Sud aucun commentaire sur ce rapport. Les tableaux statistiques que contient ce rapport auraient été établis à l'aide des documents publiés par les services de la statistique de Rhodésie du Sud et je présume que les renseignements qu'ils contiennent sont exacts; mais en ce qui concerne les déclarations d'ordre plus général, vous comprendrez que, pour les deux raisons que je viens de donner, il me sera difficile de répondre aux questions qui pourront m'être posées. Ces réserves faites, je suis prêt à donner tous renseignements en ma possession dans une discussion libre et franche, et si, sur un point donné, je ne suis pas à même de fournir directement les éclaircissements voulus, il suffira de quelques jours pour les obtenir et les communiquer au Groupe de travail.

J'en viens maintenant à ma déclaration. Tout d'abord je dois dire que si la Rhodésie du Sud est un territoire autonome, elle n'est pas entièrement indépendante dans la conduite de ses affaires. Elle est pratiquement autonome pour les questions commerciales, comme le prouve sa qualité de partie contractante à l'Accord général. Toutefois, nous n'avons pas de banque centrale et tous les paiements sont faits par l'intermédiaire de Londres, d'où provient en réalité la plus grande partie de nos ressources financières. Par conséquent, en ce qui concerne nos paiements, nous sommes liés très étroitement à la zone sterling plus encore peut-être que certains autres membres de cette zone. Les observations présentées par le Délégué du Royaume-Uni au début de sa déclaration et développées par Sir Stephen Holmes, ainsi que le mémorandum distribué aux membres de la Conférence, qui a trait à la situation générale, s'appliquent également à la Rhodésie du Sud et je ne vois pas quel intérêt pourrait présenter pour le Groupe de travail ce que je pourrais ajouter à ces indications.

En ce qui concerne nos restrictions elles-mêmes, il convient de déclarer d'abord que les pays de la zone dollar n'étaient pas, en 1939, les fournisseurs traditionnels d'un certain nombre de produits de base qui ont été vendus à la Rhodésie du Sud au cours de la guerre de 1939-45 et immédiatement après. Au cours de la période qui a suivi immédiatement la guerre, les fournisseurs traditionnels de la Rhodésie du Sud n'étaient pas à même de répondre aux nombreuses demandes de biens de production et de biens de consommation dont le pays avait besoin pour remplacer le matériel qui s'était déprécié au cours de la guerre et pour faire face aux nécessités de son développement intérieur. Des commandes ont alors été faites dans les pays qui pouvaient répondre à ces demandes (c'est-à-dire les pays de la zone dollar, peut-être plus spécialement les Etats-Unis) et les importations se sont élevées rapidement. C'est ainsi, pour citer un exemple, que nos importations en provenance des Etats-Unis qui représentaient, en 1939, 9,5 % de la valeur

de nos importations totales sont passées, en 1947, à 17,8 %. (Elles sont tombées à 9,3 % après l'institution des restrictions). Des restrictions ont été imposées en septembre 1947 et aussitôt, dans le flot des demandes de licences d'importation en dollars, s'est manifestée une demande persistante de biens de production et de produits semi-durables. Toutefois, en 1949 et 1950, la concurrence de nos fournisseurs traditionnels du Royaume-Uni et de l'Europe s'est fait sentir et les dates de livraison ont pu supporter la comparaison avec celles des fournisseurs de la zone dollar.

La méthode adoptée pour le contrôle a comporté primitivement des attributions de contingents pour 12 mois, qui étaient définitifs pendant la période envisagée, sous réserve que les produits fassent l'objet de commandes par l'intermédiaire des banques au cours de cette période. Les attributions ont été divisées en deux catégories principales, les intérêts privés, d'une part, et les services gouvernementaux, d'autre part, et un nombre restreint d'attributions ont été confiées au Ministère du Commerce et du Développement industriel pour le compte des petits importateurs. En ce qui concerne la première catégorie, les négociants ont été répartis en groupes dépendant de leurs Chambres de Commerce ou d'Industrie et un contingent global a été accordé à chacun des groupes. La répartition finale a été faite alors par les négociants eux-mêmes et soumise au département intéressé aux fins d'approbation et pour permettre à celui-ci de déduire les licences délivrées de l'ensemble des licences à accorder. Ce système s'est révélé d'une efficacité remarquable et a continué à fonctionner sans heurts. Pendant la période contrôlée, toutes les demandes de biens de production réglables en dollars ont été satisfaites et récemment certaines licences déjà délivrées n'ont pas été utilisées en raison des effets de la concurrence exercée par nos fournisseurs traditionnels. D'autre part, l'expansion et le développement rapides d'industries secondaires ont provoqué une demande de biens de production d'un type approprié à des industries qui n'étaient pas jusqu'ici représentées dans le territoire et un nouveau perfectionnement a été introduit dans notre système de contrôle par la création d'un Comité national du dollar. Cet organe a pour fonctions essentielles de procéder à une attribution de dollars au profit d'industriels nouveaux dont les demandes auraient pu pâtir de la compétition avec les demandes de membres plus anciens des groupes et également d'empêcher que le lieu d'installation de ces industries ne puisse être influencé par le fait qu'un groupe d'une zone donnée, par exemple, serait disposé à leur accorder un traitement plus libéral.

Il conviendrait également de souligner que, lorsque les mesures de contrôle ont été introduites pour la première fois, les importations de biens de consommation durables et autres excédaient 50 % des importations des pays de la zone dollar et qu'en raison de la pénurie de devises étrangères, elles ont nécessairement été prohibées; les disponibilités en dollars n'ont été utilisées que pour des biens de production et des matières premières essentielles. Toutefois, à aucun moment, les mesures de contrôle n'ont été d'une rigueur absolue. La priorité accordée aux biens de production et aux matières premières n'a été établie que pour simplifier les problèmes administratifs, mais le Ministère a toujours été, et demeure prêt à examiner les demandes présentées dans des cas particuliers, pour l'importation de produits autres que les produits prioritaires. Ces observations prennent toute leur valeur en ce qui concerne l'établissement d'industries nouvelles et les opérations du Comité national du dollar auquel il a été fait allusion.

En août 1949, la Rhodésie du Sud, conjointement avec le reste de la zone sterling, a pris des mesures pour mettre à exécution la décision adoptée en juillet de la même année. Comme nous étions alors au milieu d'une période de contingents, il a été décidé, pour faciliter l'application des mesures, de procéder à la réduction des dépenses en étendant la période plutôt qu'en cherchant à réduire les contingents de dollars déjà obtenus. La période de contingents qui allait primitivement du 1er avril 1949 au 31 mars 1950 a été en conséquence prolongée jusqu'au 30 juin 1950.

En ce qui concerne l'avenir, la période d'attribution actuelle, à raison de \$ 7 millions f.o.b. pour 6 mois, s'étend jusqu'au 31 décembre 1950 et, à ma connaissance, aucune décision ferme n'a encore été prise en ce qui concerne la nouvelle période. On comprendra que la décision de septembre des Ministres du Commonwealth, à laquelle a fait allusion le délégué du Royaume-Uni, aura une incidence sur la question et il serait prématuré d'escompter une décision ferme. Il va sans dire que les données statistiques ne sont pas complètes pour 1950, mais je dispose de statistiques du commerce jusqu'au mois d'août 1950. Des prévisions concernant notre commerce pour 1950 ont été faites par un groupe de travail en Rhodésie du Sud cette année et ce groupe a estimé qu'on ne pouvait envisager que de faibles augmentations des exportations à destination des pays de la zone dollar et que, par contre, les exportations à destination de la zone sterling et des pays à monnaie faible - de tabac principalement - s'accroîtraient davantage. En d'autres termes, l'amélioration éventuelle de la balance des paiements ne peut être escomptée qu'à l'égard des monnaies faibles et non des dollars. Deux facteurs, selon toute vraisemblance, font que nos ressources en dollars n'augmenteront pas sensiblement : (1) nos exportations en dollars portent principalement sur des produits volumineux et notre système ferroviaire est actuellement employé au maximum. En outre, ne comportant qu'une seule ligne, il est particulièrement vulnérable. Pendant la dernière période de pluie, nous avons subi un affaissement de terrain que nous avons mis 3 ou 4 jours à réparer; il en est résulté des pertes pour notre commerce extérieur. (2) Notre principal port d'exportation est Beira dans l'Est africain portugais et l'augmentation ou simplement le maintien de notre taux actuel d'exportations dépend entièrement des efforts déployés par les Portugais. C'est pourquoi nous ne devons faire qu'avec circonspection et réserve des prévisions sur nos exportations. D'autre part, la production effective d'or décroît constamment, bien que naturellement la valeur des exportations ait subi récemment une hausse qui a été la bienvenue. En outre, un facteur que nous ne perdons pas de vue est la nécessité, qui se fait sentir périodiquement, d'importations substantielles de produits alimentaires réglables en dollars. Le régime alimentaire de base de l'Africain est le maïs et des conditions imprévues telles qu'une sérieuse période de pluie sur cette partie du continent africain peut rendre nécessaire, et a effectivement rendu nécessaire, des importations en provenance des pays de la zone dollar.

A la fin de l'année 1949, notre balance des paiements avec la zone dollar, exprimée en livres sterling, accusait un déficit de £ 3,2 millions, lequel a été couvert par nos ventes d'or s'élevant à £ 4,8 millions. Je ne dispose pas encore de renseignements sur la situation de la balance des paiements en 1950, mais on espère qu'elle ne se modifiera pas sensiblement. Compte tenu des facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi que, d'autre part, de l'incidence imprévisible que pourraient avoir sur la demande d'importations le réarmement et les tendances inflationnistes générales, il est manifeste que la situation comporte des inconnues. Dans l'incertitude actuelle, le gouvernement de la Rhodésie du Sud continue à pratiquer une stricte économie des importations en provenance de la zone dollar, conformément aux conclusions de la Conférence de septembre des Ministres du Commonwealth.